

## **COMMUNIQUE N°5**

### **24 avril 2020**

#### Covid-19 : Déconfinement et reprise progressive d'activité

Lors de la dernière allocution du Président de la République, nous avons pu noter l'annonce d'un début de déconfinement à partir du 11 mai.

#### **Le déconfinement fait l'objet de concertations collégiales**

Dans ce contexte, et en lien avec tous les Organismes de Contrôle français adhérents aux fédérations HEXAGONE (CeBio, Section Agro, Section Viti) et CEPRAL, nous nous réunissons régulièrement afin d'élaborer et de respecter des règles communes et ainsi contribuer, autant que faire se peut, au maintien de nos missions tout en respectant une saine concurrence, tant entre Organismes de Contrôle qu'entre nos propres adhérents et clients.

A ces discussions, sont associés également les représentants de l'INAO, organisme de tutelle.

#### **Cette reprise passe par la résolution préalable de questions**

Dès à présent, CERTIPAQ et CERTIPAQ Bio travaillent sur le dispositif à suivre pour un retour progressif à nos missions de contrôle et de certification.

Cependant, en l'absence de connaissance des éléments accompagnant les directives gouvernementales, il ne nous est pas possible, par ce communiqué, de vous transmettre les éléments détaillés de cette reprise progressive d'activité.

De nombreuses questions restent ainsi en suspens :

- Quelles sont les dispositions matérielles qui devront être mises en place avec la reprise d'activité notamment sur le terrain (utilisation de masques, de gel hydroalcoolique, de gants...) ?
- Quelle sera l'accessibilité aux lieux d'hébergement et de restauration pour les auditeurs/contrôleurs se déplaçant sur plusieurs jours ?
- Sera-t-il possible pour un même salarié de se déplacer dans différentes régions ?
- Y aura-t-il nécessité d'établir des priorités dans la reprise des contrôles ?
- Quelle attitude tenir face à un refus de contrôle sur site ?
- Quid de la notion de contrôle inopiné dans ce contexte de sortie de confinement ?

...

Nous réfléchissons à trouver des solutions ou tout au moins des positions unanimement partagées par les différents Organismes de Contrôle.

#### **La rédaction de règles de bonnes pratiques sanitaires comme outil de reprise**

Dans l'immédiat, nous travaillons à la rédaction de règles de « bonnes pratiques sanitaires » de nos auditeurs en situation d'audit.

Ce document sera décliné en deux formats : l'un à destination du milieu industriel (ou équivalent), l'autre pour les audits pratiqués en production agricole ou en milieu artisanal.

Ces règles se subdiviseront en 2 parties. La première traitera des bonnes conduites à appliquer lors de l'audit et pour ce faire, des éléments à prendre en compte par l'audit.

La seconde partie abordera toutes les contraintes que les Organismes Certificateurs, au travers de leurs salariés, appliqueront afin d'éviter de devenir vecteur du virus.

Ces règles seront largement diffusées via les ODG ou dans certains cas aux opérateurs directement (ex. Bio).

Dès la semaine prochaine, une réunion se tiendra sur le déconfinement et la reprise progressive d'activité entre des représentants des différentes sections de nos fédérations et le service contrôle de l'INAO.

De leur côté, CERTIPAQ et CERTIPAQ Bio avancent par le biais de leur Revue de Direction (27 avril), de l'organisation de Comités de Certification « spécial Covid-19 » dès lundi prochain, de scénarii en cours de mise au point... afin d'appréhender au mieux cette reprise.

Comptez sur nous pour vous transmettre au plus vite les éléments qui en ressortiront.

Dans cette attente, nous vous assurons de notre totale détermination pour entamer cette période de déconfinement à vos côtés.

Malansac, le 24 avril 2020

**Loïc GALLOIS**  
*Directeur Général*

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Loïc Gallois', written over a light grey horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.